



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DEL ESTADO DE HIDALGO DIVISION DE L'EXTENSION DE LA CULTURE



FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE

XII ÉDITION

DU 20 AU 28 AVRIL

CONCOURS INTERNATIONAL DE L'IMAGE

Pays invité d'honneur **L'INDE**

Thématique **LES PEUPLES AUTOCHTONES**

PHOTOGRAPHIE · TECHNIQUES ALTERNATIVES

AFFICHE · VIDÉO DOCUMENTAIRE



/finimx

uaeh.edu.mx/fini



L'UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DEL ESTADO DE HIDALGO, À TRAVERS DU SÉCRETARIAT GÉNÉRALE ET LA COORDINATION DE LA DIVISION D'EXTENSION DE LA CULTURE, POUR LA XII ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONALE DE L'IMAGE (FINI), QUI AURA LIEU À PACHUCA DE SOTO, HIDALGO, MÉXIQUE, DU 22 AU 28 AVRIL 2023, ÉMIS LA SUIVANTE :

CONVOCATION CONCOURS INTERNATIONAL DE L'IMAGE CONDITIONS

I. OBJECTIF DU CONCOURS

Le Concours est partie du Festival International de l'image (FINI), organisé par la Direction de la Culture de l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo, lié au but de l'Université et à son engagement à la diffusion de la culture et aux arts, sous l'objectif de collaborer à la formation intégrale des étudiants et au développement culturel de la société. Ainsi, comme reconnaître, promouvoir, stimuler et diffuser le travail et les œuvres que, dans les différents genres, expressions et applications de l'image, réalisent les apprenants et les professionnels nationaux et internationaux.

Le Festival International de l'Image FINI 2023 a comme objectif thématique LES PEUPLES AUTOCHTONES, dont les œuvres inscrites doivent montrer une ou plusieurs des idées suivantes :

• « Les peuples autochtones sont des groupes sociaux et culturels diverses qui partagent des liens ancestrales collectives avec la terre et les ressources naturels où ils habitent, occupent ou de ceux qui ont été déplacés. La terre qu'ils habitent et les ressources naturels de qui dépendent sont inextricablement liés à leur identité, à leur culture et leurs moyens de subsistance, ainsi qu'à leur bien-être physique et spirituel. Il cherche souvent être représentés par leurs leaders ou leurs organisations traditionnelles, qui sont différentes ou distinctes de celles de la société ou culture dominante ». (<https://bancomundial.org.com>)

• « Les peuples autochtones sont les héritiers et pratiquants des cultures uniques et des formes d'interagir avec les personnes et l'environnement. Les peuples autochtones ont préservé les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui sont différentes à celles de la société dominante où ils habitent. Malgré les différences culturelles, les différents groupes de peuples autochtones dans tout le monde partagent de problèmes en commun liés à la protection de leurs droits en tant que peuples distincts. » (<https://un.org>)

II. TERMES ET CONDITIONS

1. Cette convocation s'adresse aux étudiants et professionnels de la Photographie, le Design, les Arts Visuels et la Vidéo Documentaire.

2. Pour effectuer son inscription dans la catégorie étudiant, ils doivent être immatriculé à une licence agréée par une Université d'éducation supérieure au Mexique ou dans des autres pays ; reconnue par des autorités éducatives ou par des institutions ou des organisations académiques, artistiques et professionnels accrédités, et le statut du participant doit être d'étudiant et non celui de diplômé.

3. Pour effectuer son inscription en tant que professionnel, vous devez être un expert de l'image dans des plusieurs genres compris dans cette convocation, validé à travers d'un cv, l'expérience et/ou la trajectoire professionnelle.

4. Les étudiants ou professionnels inscrits au concours ont la responsabilité de valider qu'ils sont les auteurs titulaires de droits du patrimoine, intellectuel et artistique de l'œuvre présentée, ou qu'ils détiennent une autorisation légale par écrit de la personne physique ou morale qui aurait demandés de services pour la création de l'œuvre.

5. La thématique du Concours pour cette édition est le Changement Climatique ; pour cette raison, les œuvres présentées doivent en parler et en faisant référence aux objectifs du Concours de cette convocation.

6. Le Concours sera divisé en deux grandes catégories et, sur chacune dans les genres suivants :

- Photographie (analogique ou digitale)
- Technique alternatives (longue ou court métrage)
- Vidéo documentaire (long ou court métrage)
- Affiche (technique libre)

7. Cette convocation est ouverte à toute nationalité des participants. Vérifier les termes et conditions établies.

8. L'âge minimal pour s'inscrire au Concours est de 18 ans au moment de la fermeture d'inscriptions cette convocation.

9. L'inscription par participant est ouverte seulement à une des deux catégories, néanmoins, il est possible choisir plus d'un genre.

10. Les œuvres des participants devraient être élaborées sous les quatre ans en arrière de cette convocation.

11. Le personnel administratif, académique et de confiance appartenant à la Direction de la Culture et au lien du Festival International de l'Image, ne pourra pas participer au concours, dans le but d'en sauvegarder la légalité.

12. Au non-respect des termes et conditions de cette convocation, émanera une disqualification du concours.

13. Vérifier en tout moment les termes et conditions de ce concours, ils seront disponibles sur le lien suivant : <https://www.uaeh.edu.mx/fini/2023/lineamientos.html>.

III. REGISTRE, SELECTION ET DÉCISION

1. Le processus se déroulera en deux étapes :

• La première étape se compose de l'inscription de participants et la validation de ces conditions d'inscriptions, par le Comité évaluateur du Concours du Festival International de l'Image FINI, ainsi comme la sélection des œuvres finales, par le Jury.

• La deuxième étape inclut la sélection finale du Jury et l'événement où les résultats du Concours seront communiqués par catégorie et par genre, ainsi comme la remise de prix et l'exposition finale des œuvres de finalistes.

2. Ceux qui s'intéressent et qui répondent aux Conditions énoncées ci-dessus doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur le lien suivant : www.uaeh.edu.mx/fini. Réviser les termes et conditions correspondants.

3. La période d'inscription en ligne commence le 10 octobre de 2023 et termine le 20 janvier 2023. Réviser les termes et conditions correspondants.

4. Le Jury sera composé par des spécialistes en arts visuels et du design qui en autonomie pleine évalueront les œuvres de participants enregistrés au concours.

5. Lors de la première étape, le Jury devra évaluer les œuvres de tous les participants enregistrés, tenant compte de la pertinence et la qualité de la technique, esthétique et le concept, ils sélectionneront aux finalistes de chaque catégorie et les genres compris dans cette convocation. La date finale du processus de sélection est le 24 février 2023, et les résultats seront publiés dans les journaux internet du Festival du FINI et ses réseaux sociaux. Les participants finalistes seront notifiés par courriel.

6. La période de réception d'œuvres finales va du 06 au 10 mars 2023. Le participant sélectionné qui n'envoie pas son œuvre dans le délai sera automatiquement éliminé du concours. Réviser les termes et conditions correspondants.

7. Le Festival International de l'Image à travers de la Coordination de l'Extension de la culture est en charge de l'impression, montage et la muséographie des œuvres.

8. Le Jury est le seul organisme compétente qui délibérera déterminera les places obtenues par les finalistes de chaque genre dans les deux catégories décrites, il émettra les résultats et le procès-verbal correspondant signé par chaque membre du jury où ils indiquent les lauréats du concours.

9. La cérémonie de remise de prix aura lieu le vendredi 21 avril, à 17h00, au salon de actos Ing. Baltasar Muñoz Lumbier del Centro Cultural Universitario La Garza, situé en 600 Abasolo, Col. Centro, Pachuca, Hidalgo.

10. Le Jury se réserve le droit de n'accepter aucune œuvre au concours dans un ou aux plusieurs genres ou catégories des trois places de finalistes, par rapport à son évaluation artistique, technique et conceptuel des œuvres participantes.

11. Toute question ou circonstance non expressément prévue dans les présentes Conditions Générales sera résolue par le Jury et sa décision sera définitive.

12. La participation au Concours International de l'Image, FINI 2023, implique l'acceptation, sans réserves, que l'œuvre soit publiée sur tout support imprimé ou numérique à des fins de promotion ou de diffusion du FINI ou de l'UAEH, en reconnaissant en tout moment les droits morales de l'auteur. Réviser les termes et conditions correspondants.

13. Les impressions des images sélectionnés comme finalistes, ainsi que la copie des vidéos sélectionnées par le jury, feront partie de l'archive de l'UAEH, ayant le droit de les reproduire, imprimer, exposer et diffuser, sans but lucratif et toujours en respectant les droits morales de l'auteur en terme des articles 18 et 19 de la Loi Fédérale des Droits d'Auteur.

IV. LES PRIX ET L'EXPOSITION

1. Les prix pour les genres suivants du concours, PHOTOGRAPHIE, et VIDÉO DOCUMENTAIRE, dans ses deux catégories seront décrits ci-dessous :

a) La catégorie de Professionnels, pour chacun de genres mentionnés, la première place recevra un prix de 60,000.00 \$ M/N (SOIXANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

b) La deuxième place pour la catégorie de Professionnels recevra un prix de 40,000.00 \$ M/N (QUARANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

c) La troisième place pour la catégorie Professionnels recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

d) Pour la catégorie d'Étudiants, pour chacun de genres du Concours, la première place recevra un prix de 30,000.00 \$ M/N (TRENTÉ MILLE PESOS 00/100 M.N.)

e) La deuxième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

f) La troisième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 10,000.00 \$ M/N (DIX MILLE PESOS 00/100 M.N.)

2. Les prix pour les genres suivants du concours : TECHNIQUES ALTERNATIVES et AFFICHE, dans ces deux catégories seront décrit ci-dessous :

g) Pour la catégorie Professionnels, la première place recevra un prix de 40,000.00 \$ M/N (QUARANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

h) La deuxième place pour la catégorie Professionnels recevra un prix de 25,000.00 \$ M/N (VINGT-CINQ MILLE PESOS 00/100 M.N.)

i) La troisième place pour la catégorie Professionnels recevra un pris de 10,000.00 \$ M/N (DIX MILLE PESOS 00/100 M.N.)

j) Pour la catégorie Étudiants, la première place recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

k) La deuxième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 13,000.00 \$ M/N (TREIZE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

l) La troisième place dans la catégorie Étudiants recevra un prix de 5,000.00 \$ M/N (CINQ MILLE PESOS 00/100 M.N.)

Réviser les termes et conditions correspondants.

3. Les œuvres sélectionnées de PHOTOGRAPHIE, TECHNIQUES ALTERNATIVES et AFFICHE seront exposées dans les installations attribuées par l'Université et pendant la célébration du FINI. L'exposition des finalistes sera inaugurée le jeudi 20 avril.

4. Les DOCUMENTAIRES ayant remporté les premières places seront projetés après la remise des prix et pendant la programmation du Festival. Par la suite, ils seront projetés dans diverses installations de l'Université.

Cette Convocation et ses Conditions Générales sont rendus publics à toutes fins utiles, le 10 octobre 2022.

*Des exemplaires imprimés validés, et dont le Secrétaire Général a fait état de la foi aux termes de l'article 80, section XV du Statut Général, ont été déposés au Secrétariat Général, à la Coordination de la Division de l'Extension de la Culture et au Bureau du Contrôleur Général aux fins légales des termes de cette convocation. En cas de doute ou de controverse sur les termes et la portée de cette convocation, se soumettre au texte validé des copies certifiées conformes par le Secrétariat général.